

Conditions générales de vente des séjours Cycl'Alp 2021-2022

Cycl'Alp /Boris Tourne

55 route de l'épine 74420 HABERE-LULLIN

www.cyclalp.fr

+33 6 86 89 98 63

RCP : M.M.A - BP27-69600 OULLINS - FRANCE police n° 5 630 300

Registre des opérateurs de voyages et de séjours n° IM074210002

Carte professionnelle d'éducateur sportif n° 07406ED0205

N° de Siret : 49089750100014

ARTICLE 1 : OBJET ET PORTEE DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE (Article R211-5 et 8 du Code du Tourisme)

- Ces conditions générales régissent les ventes des séjours de Cycl'Alp selon les articles du Code du Tourisme et notamment les articles L.211-1 et suivants, et R.211-1.
- La réservation de séjours de Cycl'Alp vaut l'entière acceptation sans réserve du client de ces conditions générales de vente. Ces conditions sont réputées lues et acceptées au moment de la réservation (présence sur le site internet ou accompagné le devis pour les autres moyens de vente).
- Les conditions générales de ventes sont consultables sur le site internet www.cyclalp.fr et prévalent sur tout autre document éventuellement disponible.
- La liste exhaustive des prestations incluses dans le séjour touristique sera établie sur le bon de commande ou dans la rubrique info tarifs du site internet
- Les photos figurant sur le site et les brochures sont présentées à titre d'exemple d'hébergements. Cycl'Alp gère les réservations chez les hébergeurs à la demande. Celles-ci ne seront confirmées qu'une fois la pré-réservation effectuée via le site internet ou par mail. Les hébergements qui figurent sur le site internet sont des hébergeurs avec qui Cycl'Alp travaille habituellement.

ARTICLE 2 : PROCESSUS DE COMMANDE (Article R11-3, 4, 5 et 6 du Code du Tourisme)

Les propositions de séjours figurant sur le site internet de Cycl'Alp permettent de vous informer avant passation de commande des :

- Itinéraires
- Thématiques
- Type d'hébergements
- Tarifs et suppléments éventuels

Les informations contenues sur le site internet de Cycl'Alp peuvent être modifiées à tout moment par Cycl'Alp dans le respect des conditions générales de vente.

Modalités d'inscription :

- Par mail à l'adresse : contact@cyclalp.fr
- Par téléphone au : 0686899863

Le processus d'inscription est le suivant :

- Sélectionnez le séjour de votre choix (vélo ou vélo-rando), la semaine et les différentes options
- Indiquez le nombre de personnes qui réaliseront le séjour
- 30% d'acompte du montant du voyage sélectionné sont demandés à l'inscription
- **Validation du voyage** : si le séjour sélectionné est disponible à la date demandée, la réservation sera confirmée à partir de 6 participants et un contrat de réservation vous sera envoyé.
- Le solde du voyage sera acquitté 4 semaines avant le début du séjour en chèque à l'ordre de Boris Tourne/Cycl'Alp ou par virement bancaire.

Le séjour est assuré à partir de 6 personnes inscrites.

Ainsi, la réservation est conclue sous la condition suspensive que le nombre minimal de participants soit atteint.

Si le séjour ne peut être maintenu faute de participants, Cycl'Alp proposera une solution de remplacement (autre date de séjour regroupant minimum 6 participants).

Au cas où cette solution ne serait pas acceptée par le client, la réservation serait annulée et les sommes perçues par Cycl'Alp, seraient intégralement reversées au client par virement ou par chèque.

Dans le cas d'une inscription groupée, la personne qui effectue l'inscription au nom et pour le compte des différents participants à un voyage reconnaît en avoir pris connaissance et s'engage à les transmettre à chaque voyageur et à transmettre également toutes les informations fournies par Cycl'Alp concernant le séjour.

Les séjours proposés aux groupes constitués peuvent faire l'objet de conditions particulières : dans ce cas, elles seront communiquées au client avec le devis. L'inscription ne sera confirmée qu'à compter de l'envoi par Cycl'Alp d'un e-mail de confirmation de départ. Le dossier sera alors considéré comme définitivement réservé et confirmé.

Mineur :

Un mineur doit obligatoirement être inscrit sur le même dossier qu'un adulte responsable. Les inscriptions de mineurs doivent être signées par celui ou ceux des parents exerçant l'autorité parentale et/ou du tuteur avec la mention "accord du père, de la mère...". Pour le voyage, le mineur doit être en possession d'une pièce d'identité.

Le mineur demeure sous la responsabilité du détenteur de l'autorité parentale pendant tout le séjour, quelles que soient les activités pratiquées et ce en dépit de la présence d'un guide. La responsabilité de Cycl'Alp ne saurait être engagée en cas de défaut de surveillance

ARTICLE 3 : PRIX

Les descriptifs des séjours mentionnent le tarif TTC et les prestations incluses.

Les prestations ne comprennent pas les suppléments, les boissons, les dépenses personnelles, les activités complémentaires et toutes prestations non indiquées dans le descriptif du séjour.

Les différentes taxes de séjours sont intégrées dans votre forfait, vous n'aurez pas à les régler auprès de l'hébergeur.

Modalités de paiement :

- Acompte de 30% du montant total du séjour au moment de l'inscription (y compris les frais de dossier, taxe de séjour et selon l'option choisie l'assurance annulation).
- Solde du voyage : 4 semaines avant la date du départ
- Dans le cas où l'inscription interviendrait à moins de 3 semaines du départ, la totalité du voyage est à régler lors de l'inscription.

Défaut de paiement du solde :

En cas de non-règlement du solde du séjour ou de l'acompte d'inscription dans les dates prévues, l'exécution du séjour sera suspendue. Après une relance sans suite, Cycl'Alp ne sera pas tenu de conserver la disponibilité. Dans le cas où le séjour ne serait pas réglé en totalité dans les délais prévus par le contrat et après relance sans suite, le séjour serait de fait annulé et les acomptes versés à Cycl'Alp seraient réputés acquis et ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement ou émission d'avoir.

Moyens de paiement :

Cycl'Alp accepte les règlements par :

- Chèque
- Virement
- Espèces dans la limite de 1000€ comme le prévoit la loi.

ARTICLE 4 : APTITUDES PHYSIQUES

^[L]
_[SEP]

Le participant doit s'assurer que sa condition physique est adaptée au voyage envisagé. Cycl'Alp ne saurait être tenu pour responsable en cas d'insuffisance physique révélée notamment au cours du séjour. Cycl'Alp se réserve le droit de refuser que le participant poursuive son séjour si cela s'avérait dangereux tant pour sa personne que pour les autres membres du groupe, sans que le participant ne puisse contester la décision prise par Cycl'Alp ni solliciter une quelconque indemnisation ou remboursement à ce titre.

Nous attirons votre attention sur le fait que nous proposons des séjours qui peuvent nécessiter un engagement physique plus ou moins important.

En cas de doute et avant toute inscription, nous vous invitons à vous rapprocher de Cycl'Alp ainsi que de tout spécialiste (ex. : médecin traitant en cas d'antécédents médicaux) afin de valider votre capacité à entreprendre le circuit envisagé.

Formalités administratives et sanitaires :

Il incombe à chaque participant de s'assurer avant le départ qu'il est en règle avec les formalités de police, de douane et de santé (passeport, visa, certificat de vaccination...) et de respecter ces formalités au cours du séjour. Il est recommandé aux ressortissants étrangers de vérifier auprès du consulat ou ambassade des pays visités si ces informations s'appliquent bien à leur situation personnelle.

Tous les frais relatifs à ces démarches sont à la charge du participant. Aucun remboursement du prix du voyage ne sera effectué si le participant se trouve dans l'impossibilité de prendre le départ en raison du non- respect de ces formalités.

ARTICLE 5 : CESSION, MODIFICATION OU ANNULATION DU CONTRAT^[L]_[SEP] (Article R211-6 , 9, 10 et 11 du Code du Tourisme)

Annulation^[L]_[SEP] :

Toute demande d'annulation ou de modification devra être adressée à Cycl'Alp par mail ou par courrier postal. Vous trouverez, ci-dessous, le barème relatif aux frais d'annulation. Si vous avez opté pour l'assurance multirisques/annulation proposée par Cycl'Alp, vous devrez informer la compagnie d'assurance (dont les coordonnées figurent sur le contrat) par lettre avec accusé de réception. Cette dernière, selon les circonstances d'annulation figurant dans ces clauses (ou non) et selon les documents que vous fournirez, la date et les

circonstances à l'origine de votre annulation statuera sur l'acceptation du remboursement des frais d'annulation ou non et des éventuelles franchises.

Barème des frais d'annulation :

- Annulation entre la réservation et le 31ème jour avant le départ : 15 % du séjour + frais de dossier
- Annulation entre le 30ème à 15ème jour avant le départ : 30 % du prix du séjour + frais de dossier
- Annulation entre le 14ème et le 8ème jour avant le départ : 50 % du prix du séjour + frais de dossier
- Annulation entre le 7ème et le 3ème jour avant le départ : 75 % du prix du séjour + frais de dossier
- Annulation moins de 3 jours avant le départ et pendant le séjour : Aucun remboursement

Nota : Le remboursement par virement peut entraîner des frais bancaires supplémentaires, notamment pour les virements émis vers l'étranger, qui seront à la charge du client.

L'annulation de voyage ne dispense pas du paiement intégral du voyage ; toute procédure de remboursement par l'assurance ne peut être entamée qu'à cette condition.

Modification :

^[L]_[SEP]Une fois l'inscription acceptée et validée, vous pourrez demander des éventuelles modifications de votre séjour sous réserve qu'elles soient possibles, en accord avec les hébergeurs et les prestataires concernés. **Les demandes de modification de séjour peuvent être prises en compte au plus tard 15 jours avant la date effective de départ.**

Annulation en cours de séjour :

Dans le cas où le client souhaiterait interrompre son séjour pour quelques raisons que ce soient (météo, conditions physiques, lassitude, raisons familiales...), l'intégralité du montant payé par le client restera acquis à Cycl'Alp.

Aucun remboursement ne sera possible. Si l'interruption demande un rapatriement des clients, celui-ci restera à la charge des clients ou de leur assurance si souscrite.

Annulation partielle d'une réservation et cession du contrat (Article R211-7 du Code du Tourisme) :

^[L]_[SEP]Si un ou plusieurs participants initialement prévu(s) au contrat annule(nt) avant le départ ou pendant le séjour, les éventuels surcoûts liés aux frais d'annulation ou au changement de catégorie (de double à single par exemple) qui en découleront resteront à la charge du ou des participants concernés. Les participants au séjour seront avertis du montant de ce coût et des motifs le justifiant. Vous pourrez conformément à l'article R.211-7 du Code du tourisme faire remplacer le ou les voyageur(s) ayant annulé, sans frais. En cas de remplacement d'un voyageur, il sera obligatoire de prévenir Cycl'Alp.

Modification et annulation du voyage du fait de Cycl'Alp (Article R211-9, 10 et 11 du Code du Tourisme) :

^L_{SEP}Dues à un nombre de participants insuffisant :

Si le nombre minimum de participants n'est pas atteint, le séjour peut être annulé au plus tard 20 jours avant du séjour.

Dans cette situation, Cycl'Alp n'est pas tenu à une quelconque compensation ou indemnité au profit du participant.

Le client est informé par e-mail ou téléphone. Le client a alors le choix entre le remboursement intégral des sommes versées ou le report sur un autre séjour de son choix. Tous les frais engagés par le participant restent à sa charge (achat de billets de transport pour se rendre sur le lieu du séjour, frais d'hébergement hors séjour, matériel nécessaire au séjour, frais administratifs ...).

Dues à un cas de force majeure :

Des événements constitutifs de force majeure (incidents ou événements imprévisibles et insurmontables tels que : guerres, troubles politiques, grèves, émeutes, conditions climatiques, catastrophes naturelles, etc.) peuvent imposer une annulation du voyage. Dans ce cas, le client est informé immédiatement par e-mail ou téléphone. Le client a alors le choix entre le remboursement ou le report sur un autre séjour de son choix ; il ne peut alors prétendre à aucune indemnité (en plus du remboursement).

Changement important :

Après que Cycl'Alp vous ait confirmé votre séjour et adressé le contrat : si Cycl'Alp venait à être dans l'obligation d'annuler le séjour choisi et confirmé après envoi du contrat de voyage, Cycl'Alp vous proposerait un séjour de remplacement. Si vous ne souhaitez pas accepter le séjour de remplacement, Cycl'Alp vous remboursera l'intégralité des sommes versées.

En cas de modifications de programme (dates, horaires, itinéraires, encadrement, hébergement, etc.), chaque participant est alors informé par Cycl'Alp.

Si cette modification touche un élément essentiel du programme, le participant dispose de la faculté soit de résilier le contrat et d'obtenir son remboursement, soit d'accepter la modification proposée par Cycl'Alp. La présentation du participant au départ vaut acceptation des modifications.

Pendant le séjour, des modifications de programme (dates, horaires, itinéraires, encadrement, hébergement, inversion des étapes etc.) peuvent survenir. Si Cycl'Alp en a la possibilité, des prestations de remplacement sont proposées au participant.

Information Pandémie de Covid 19 :

Dans le cas où la pandémie de Covid-19 venait à entraîner soit :

- Une nouvelle période de confinement en France ou dans votre pays d'origine au moment de votre séjour qui empêcherait votre départ ou votre accueil sur le lieu de destination,
- Une fermeture administrative des hébergements ou autres prestations nécessaires à la bonne réalisation de votre séjour aux dates et à la destination prévues sur votre contrat,
- La limitation de circulation entre votre pays, département, ville de provenance ou dans le lieu de destination décrétée officiellement par l'Etat français ou celui de votre pays d'origine vous empêchant tout déplacement ou votre accueil sur place.
- Vous disposerez alors de deux options :

- soit reporter sans frais votre séjour à une date ultérieure avec le maintien du tarif prévu

- soit demander le remboursement intégral des sommes versées pour votre réservation **sans pouvoir prétendre dans ce cas au versement d'une indemnité.**

ARTICLE 6 : RESPONSABILITES^L_{SEP}

Cycl'Alp ne pourra être tenu responsable :

- Du fait de circonstances relevant de la force majeure, du fait causé par des tiers extérieurs aux prestations prévues au contrat ou de la mauvaise exécution du contrat, dont le client serait responsable.
- De l'exécution des prestations achetées sur place par le client et non prévues au descriptif,
- Pour les séjours à vélo, du non-respect des règles de sécurité et du code de la route par le client.

Responsabilité civile :

Conformément à la réglementation, Cycl'Alp est assuré en responsabilité civile professionnelle par MMA. Toutefois, la responsabilité de Cycl'Alp ne se substitue pas à la responsabilité civile individuelle dont chaque participant doit être titulaire.

ARTICLE 7 : ASSURANCES ANNULATION ET ASSISTANCE

Pour partir sereinement, Cycl'Alp conseille et propose à ses clients de souscrire à une assurance multirisques / annulation KOALASA couvrant les risques liés à votre séjour. Avant de souscrire cette assurance, nous vous invitons à vérifier que vous ne bénéficiez pas par ailleurs de ces garanties.

Seul le participant est responsable du respect des procédures de déclaration de tout sinistre. Le participant doit donc conserver cette convention avec lui pendant le voyage.

Assurance pour votre séjour à souscrire en ligne :

www.koalasa.com/voyages-touristiques

Nous vous conseillons 2 garanties :

- 28 € : L'offre CONFORT qui assure votre annulation de séjour pour tout cas justifié, vos bagages dont votre matériel de sport en cas de perte ou de vol et votre interruption de séjour.
- 46 € : L'offre SUMMUM, multirisques voyages qui reprend l'ensemble des garanties des offres CONFORT avec des garanties supplémentaires en cas de risque d'épidémie.

La souscription peut s'effectuer en ligne avec paiement par carte bleue, avec remise immédiate de l'attestation de garantie et des conditions générales ; ou par chèque, avec envoi à réception du règlement de votre attestation de garanties.

ARTICLE 8 : ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE CADRE DES SEJOURS VELO

L'assistance proposée dans le cadre des séjours Cycl'Alp n'exonère pas les participants de partir avec leur matériel de base de réparation.

Vous partez donc avec :

- Un kit de réparation léger comprenant le matériel pour changer une chambre à air et permettant de la gonfler.
- Un petit kit d'outillage (clefs multipans et un maillon d'attache rapide)

En cas de problème persistant, l'assistance véhicule est à votre disposition.

ARTICLE 9 : BAGAGES

Cycl'Alp ne peut être tenu pour responsable en cas de perte, vol ou détérioration des bagages, effets personnels ou vélo durant le séjour.

Merci de noter qu'aucune assurance bagages n'est incluse dans les prix des prestations proposées par Cycl'Alp, l'assurance multirisques-annulation est proposée en option.

ARTICLE 10 : RETRACTATIONS ET RECLAMATIONS (Article R211-6 du Code du Tourisme)

Droit de rétractation :

Le client dispose d'un droit de rétractation de 7 jours une fois la réservation effectuée ou le devis accepté, sauf dans le cas d'une réservation à moins de 3 semaines du départ. Au-delà, des frais d'annulation conformément aux présentes conditions générales de vente seront appliqués.

Réclamations :

Toute défaillance dans l'exécution du contrat doit être constatée sur place, signalée et justifiée le plus tôt possible, par écrit. La réclamation ne pourra pas être d'ordre subjectif, mais devra porter exclusivement sur les éléments contractuels du séjour.

Toute réclamation doit être adressée par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception dans le délai maximum d'un mois après la date du retour, à l'adresse suivante : Cycl'Alp - 55 route de l'épine - 74420 Habère-Lullin

ARTICLE 11 – DONNEES PERSONNELLES & GESTION

Cycl'Alp collecte, dans le respect de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, des données à caractère personnel dans le cadre des inscriptions.

La collecte de ces données permet à Cycl'Alp de gérer les demandes des clients et d'assurer l'exécution des contrats passés. Cycl'Alp pourra, pour les besoins du séjour, être amenée à transmettre ces données à ses prestataires (hôteliers, transporteur de bagages...)

Utilisation et accès à vos données personnelles :

Les données sont utilisées par Cycl'Alp lorsque vous avez réservé un séjour. A tout moment, vous pouvez accéder à vos données, demander leur modification ou leur retrait de nos listes sur simple demande.

Les données détenues par l'agence sont accessibles uniquement par les dirigeants de l'agence. Seules vos coordonnées téléphoniques sont transmises aux hébergeurs et transporteurs pour des raisons de logistique et de sécurité. En aucun cas, vos données ne sont vendues, transmises, cédées à un tiers en France comme à l'étranger.

Conservation des données :

Les données sont détenues au maximum 5 années après la signature d'un contrat de location, de vente de séjour ou après inscription à la liste de diffusion de la newsletter.

Droit à l'image :

Les photos prises pendant les séjours sont susceptibles d'être utilisées sur le site web Cycl'Alp. Les participants, sauf demande contraire, autorisent Cycl'Alp à utiliser les photos libres de droit.

Cycl'Alp /Boris Tourne

55 route de l'épine 74420 HABERE-LULLIN

www.cyclalp.fr

+33 6 86 89 98 63

RCP : M.M.A - BP27-69600 OULLINS - FRANCE police n° 5 630 300

Registre des opérateurs de voyages et de séjours n° IM074140002

Carte professionnelle d'éducateur sportif n° 07406ED0205

N° de Siret : 49089750100014